

C5

RE2020

CONFORT D'ÉTÉ

PRINCIPES ET OBJECTIFS

La RE2020 est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022 pour les bâtiments d'habitation et depuis le 1^{er} juillet 2022 pour les immeubles neufs de bureaux et d'enseignement. Les autres typologies de construction neuve devraient être soumises progressivement à la RE2020 en 2023. Elle marque une évolution importante de la réglementation en ajoutant un volet environnemental à l'approche énergétique.

Cette nouvelle réglementation répond également à la nécessité de construire des logements adaptés aux conditions climatiques futures par **l'introduction d'un nouvel indicateur de confort d'été** qui vise à :

- améliorer la prise en compte de l'inconfort estival ;
- imposer une prise en compte du climat futur dans toutes les constructions et dans toutes les zones climatiques par l'utilisation d'une séquence caniculaire pour concevoir les bâtiments ;
- inciter à l'utilisation de solutions passives ou peu consommatrices pour assurer le confort estival.



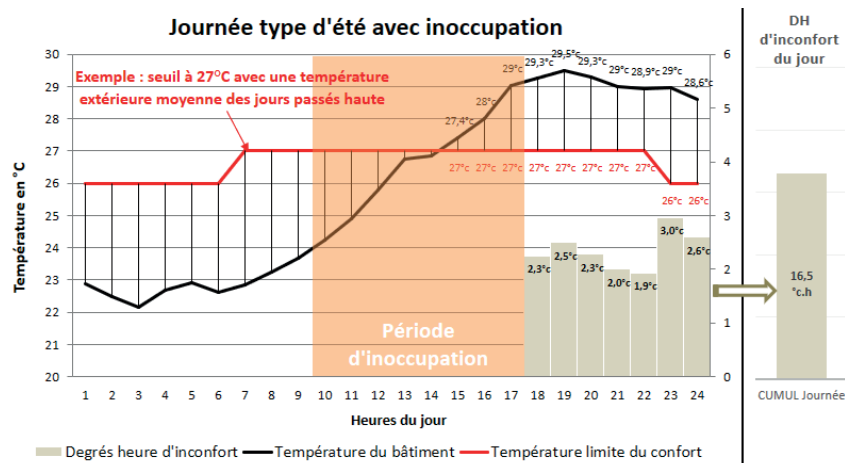
PRINCIPALES ÉVOLUTIONS PAR RAPPORT À LA RT2012

ABANDON DE LA TEMPÉRATURE INTÉRIEURE CONVENTIONNELLE (TIC) AU PROFIT DU NOUVEL INDICATEUR DEGRÉS-HEURES D'INCONFORT (DH)

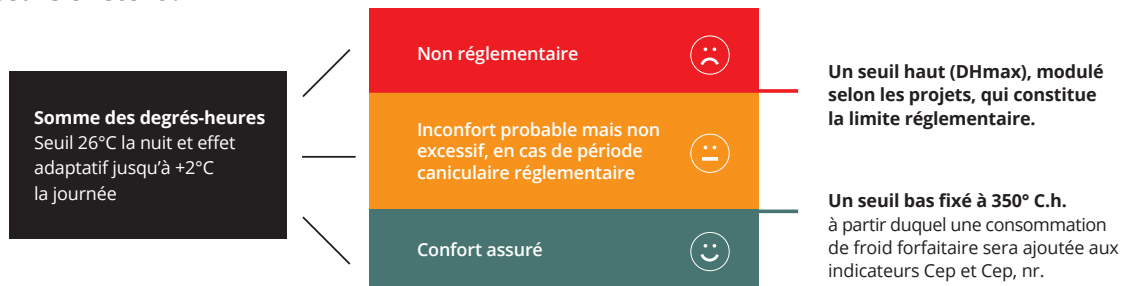
Les Degrés-Heures d'inconfort DH (en °C.h)

Destiné à évaluer l'inconfort perçu par les occupants, cet indicateur somme les écarts

heure par heure en période d'occupation entre la température opérative (ressenti de l'occupant) du groupe et la température de confort adaptatif (température de confort prenant en compte l'évolution de la température extérieure). Le calcul de cet indicateur est réalisé à partir d'un scénario météo de référence spécifique, comprenant un épisode caniculaire sur la période estivale.



Deux seuils existent :

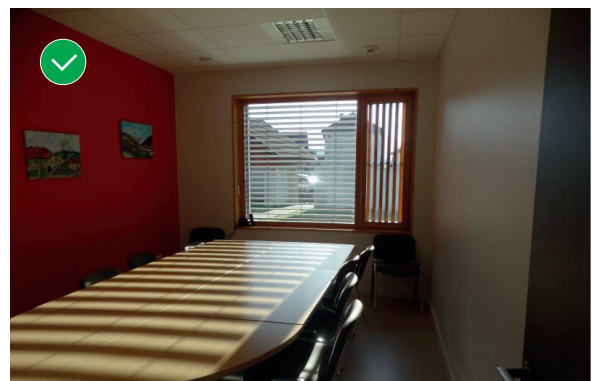


Les résultats du DH influencent donc directement les indicateurs énergétiques de la RE 2020.

BONNES PRATIQUES

SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS

- Utilisation de systèmes d'occultation perméables à l'air pouvant permettre un accès au rafraîchissement nocturne (photo 1). Attention à la solidité des protections solaires extérieures mobiles : il est recommandé d'utiliser les modèles qui justifient de leur tenue au vent sans nécessité d'être repliés ;
- optimisation de la gestion des occultants ;
- recours à des systèmes de rafraîchissement à faible consommation d'énergie (brasseurs d'air, puits climatiques...).



1. Ouvrant avec protection solaire dédié à la ventilation nocturne

MEILLEURE CONCEPTION

- Logement traversant pour faciliter le rafraîchissement nocturne ;
- limitation des apports solaires directs en été



2. Protection solaire végétale prévue en conception mais jamais plantée

- par la mise en place de masques architecturaux ou végétaux (photos 2 et 3) ;
- utilisation de matériaux à forte inertie pour favoriser le déphasage thermique ;
- parois opaques végétalisées...




3. Bon développement de la protection végétale grimpante sur la pergola

QUAND ÊTRE VIGILANT ?

Du début de la conception à la fin de la réalisation, des étapes de vérification sont nécessaires pour atteindre la qualité réglementaire :

 Étapes critiques

 Étapes importantes

Attention : aux phases sans symbole, rester vigilant.

	CONCEPTION	DÉPÔT P.C.	CHANTIER	RÉCEPTION
DH				

1. Prendre globalement en compte les principes de conception bioclimatique (masques solaires, ventilation naturelle, végétalisation...).
2. Utiliser des systèmes d'occultation adaptés (perméables à l'air, à gestion optimisée).

À CONSULTER

- Arrêté du 4 août 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine et portant approbation de la méthode de calcul prévue à l'article R. 172-6 du Code de la Construction et de l'Habitation
- Méthode de calcul Th-BCE 2020
- Règles Th-Bât 2020
- <http://www.rt-batiment.fr/>
- [Guide RE2020](#) - Ministère de la Transition Écologique - CEREMA - V2 - Mars 2022